



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-425

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France / Délégation

Départementale de Paris

75-2026-07-20-00001 - Arrêté n°2026-DD75-038 portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences (4 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris

75-2026-07-08-00018 - Arrêté du 8 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2025 portant désignation des membres de la commission de médiation Droit au Logement opposable/ Droit à l'hébergement opposable de Paris (9 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2026-07-20-00001

Arrêté n°2026-DD75-038 portant modification
de la composition du Conseil de surveillance du
Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie
et Neurosciences

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2026-DD75-038

portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°2019-DD75-028 du 14 février 2019, portant création du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences (GHU PPN) Établissement public de Santé, par fusion du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l'Établissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Parray-Vaucluse ;
- VU** L'arrêté n°2025-DD75-014 du 28 mars 2025, portant modification de la composition du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences ;
- VU** L'arrêté DS n°025/2026 du 29 juin 2026, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris ;
- VU** La délibération du Conseil de Paris n°2026 R 179 du 27 mai 2026 portant désignation de Monsieur Antoine ALIBERT en qualité de représentant de la Ville de Paris au sein du Conseil de surveillance du GHU Paris Psychiatrie-Neurosciences ;
- VU** La délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris n°CM2026/06/30/15-15 du 10 juillet 2026 désignant Monsieur Philippe JUVIN et Monsieur Eric PLIEZ en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris au sein du Conseil de surveillance du Groupe hospitalier universitaire Paris Psychiatrie-Neurosciences ;
- VU** Le courriel de Monsieur Quentin BOTON, responsable des affaires générales du GHU Paris Psychiatrie-Neurosciences, en date du 17 juillet 2026, proposant au Directeur général de l'ARS Île-de-France la désignation de Monsieur le professeur Denis SAFRAN en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil de surveillance de l'établissement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le 1° de l'article 2 de l'arrêté n°2025-DD75-014 du 28 mars 2025 est modifié comme suit :

- Monsieur Antoine ALIBERT, représentant la Ville de Paris ;
- Monsieur Eric LEJOINDRE et Madame Carine PETIT, représentants le Conseil de Paris ;
- Monsieur Philippe JUVIN et Monsieur Eric PLIEZ, représentants la Métropole du Grand Paris.

Le 3° de l'article 2 de l'arrêté n°2025-DD75-014 du 28 mars 2025 est modifié comme suit :

- Monsieur le Docteur Serge BLISKO et Monsieur le Professeur Denis SAFRAN, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé.

ARTICLE 2 :

Par suite de ces modifications, le Conseil de Surveillance du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, sis 1 rue Cabanis - 75014 Paris, est composé des membres, ayant voix délibérative, suivants :

1° au titre de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Antoine ALIBERT, représentant la Ville de Paris ;
- Monsieur Eric LEJOINDRE et Madame Carine PETIT, représentants le Conseil de Paris ;
- Monsieur Philippe JUVIN et Monsieur Eric Pliez, représentants la Métropole du Grand Paris.

2° au titre de représentants du personnel médical et non médical :

- Madame Esther POIGNET-SOL, cadre de santé, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le Docteure Marina LITINETSKAIA, Chef du Pôle 75G07 et Monsieur le Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, Chef du Pôle 5, 6 et 7, représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Madame Nathalie BASIRE et Monsieur Christophe FREYCHET, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

3° au titre des personnalités qualifiées :

- Monsieur le Docteur Serge BLISKO et Monsieur le Professeur Denis SAFRAN, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Claude FINKELSTEIN (Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie), Monsieur Hugues LAQUEILLE, (Délégué départemental de Paris de l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) et Madame Maguy BEAU (Première Vice-Présidente du Conseil de la CPAM de Paris), personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Paris, dont au moins deux sont représentants des usagers ».

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 4 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Directrice générale du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Psychiatrie et Neurosciences, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 20 juillet 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France et par délégation,
Le Directeur de la Délégation
départementale de Paris

SIGNÉ

Tanguy BODIN

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2026-07-08-00018

Arrêté du 8 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 12
décembre 2025 portant désignation des
membres de la commission de médiation Droit
au Logement opposable/ Droit à l'hébergement
opposable de Paris

**ARRÊTÉ DU 8 JUILLET 2026 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 12 DÉCEMBRE 2025 PORTANT DÉSIGNATION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE MÉDIATION « DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE/ DROIT A
L'HÉBERGEMENT OPPOSABLE » DE PARIS**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 441-2-3, R 441-13 ;

Vu le décret n°2010-687 modifié du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 8 février 2023 portant désignation des membres de la commission de médiation « droit au logement/hébergement opposable » compétente sur le territoire de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 sus-visé,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2025 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2024 sus-visé ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2025, modifiant l'arrêté du 9 avril 2025 sus-visé ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025, modifiant l'arrêté du 24 juillet 2025 sus-visé ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2025, modifiant l'arrêté du 8 septembre 2025 sus-visé.

Vu l'arrêté du 25 juin 2026 de la Ville de Paris ;

Sur proposition de la préfète, directrice de Cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 février 2023 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE :

1) Collège des services déconcentrés de l'État :

Membres titulaires :

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Stéphane HERING	Préfecture de Police de Paris
Marthe POMMIE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Déborah ADAM	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)

Membres suppléants :

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Rémy HOUTART	Préfecture de Police de Paris
Fanny BONTEMPS	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Djamila HURALT	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Agnès GUEDON	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Lamya BOUDOUAYA	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Diane PIET	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Tania ABENON	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Ilhème GRIMALDI	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)

Ilyas ADELINÉ	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Sandrine COLLOT	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Sylvie NONONE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Delphine BIERGE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Loubna RABAI	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Amazigh TITAH	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Mickaël BONNIE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Lucas FORTUNE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Stéphanie ABDOULAYE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Malissa BATIGA	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Magali FEROU	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Cécile BOTA	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)
Alexandre JANIN	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD Paris)

2) Collège des collectivités territoriales :

Membres titulaires :

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de la Ville de Paris :

Jacques BAUDRIER	Adjoint au Maire de Paris, en charge du logement et de la transition écologique sur le bâti
Ladji SAKHO	Conseiller délégué chargé du lien avec les résidences sociales, auprès de l'adjoint au Maire chargé du logement, de la rénovation thermique, de l'encadrement des loyers et de la défense des locataires
Fatoumata KONE	Adjointe au Maire de Paris chargée des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion

Membres suppléants :

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de Ville de Paris :

Anne GIRON	Direction des solidarités (DSOL)
Myriame ADLER	Direction des solidarités (DSOL)
Christelle POULAIN	Direction des solidarités (DSOL)
Catherine NORMANT	Direction des solidarités (DSOL)
Chrislaine SERMANSON	Direction des solidarités (DSOL)
Julien SCHIFRES	Direction des solidarités (DSOL)
Virigine REY	Direction des solidarités (DSOL)
Aurélie JOBIN	Direction des solidarités (DSOL)
Christelle VERINES-GRIL	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Nora HARROUDJ	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Anne-Laure SABATIER	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Vana CHEA	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Julie ROBILLIARD	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Simon YASUDA	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Céline PATTIN	Direction du logement et de l'habitat (DLH)

3) Collège des bailleurs et autres organismes :

Membres titulaires :

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

Céline MUSEUX	Elogie-Siemp
---------------	--------------

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

Valérie HALABI	SOLIHA
----------------	--------

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

Juliette VENTURA	France Terre D'Asile (FTDA)
------------------	-----------------------------

Membres suppléants :

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

Florian MAILLEBUAU	Paris Habitat
Sophie ZEGHLACHE	Paris Habitat
Christophe ETRONNIER	RATP Habitat
Virginie BLIN-DENIS	RIVP
Cynthia DEMAS	RIVP
Cécilia OLLIVIER	RIVP
Florelle HUET	RIVP
Alexis GOURSOLAS	RIVP
Malika GUILLERM	Habitat Social Français (HSF)
Pierrick BOUTELEUX	ICF La sablière

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

Sabrina JABOT	SOLIHA
Halima MELLALI	SOLIHA

- Est nommé membre suppléant au sein de la COMED de Paris en tant que représentant des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

François PARRA	France Terre D'Asile (FTDA)
----------------	-----------------------------

4) 1er collège des associations :

Membres titulaires :

- Est nommé membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentant d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Frédéric LEFEVRE	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC Paris)
------------------	--

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Khadija JAF JAF	Les Enfants du Canal
Myriam MIGNARD	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

Membres suppléants :

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Annie SZUFA	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC Paris)
Christiane PIERRE	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC Paris)
Rose-Marie SMAILI	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC Paris)

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le

logement des personnes défavorisées :

Jorge GATO CANDEIAS	Les Enfants du Canal
Niakale DEMBELE	Les Enfants du Canal
Sylvain LE MAY	Les Enfants du Canal
Clémentine DUBIN	Les Enfants du Canal
Réola VALENTINI	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Camille MILLOT	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Quentin FRANCES	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Linda HADDAD	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Yoann JADOT	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Adelaïde BOUDJOM	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Lauriane URANIE	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Sara JNATI	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Naomi BOSSE	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Ingrid GALLON	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Stécy DAQUIN	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

5) 2ème collège des associations :

Membres titulaires :

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Isabelle MEDOU-MARERE	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Vanessa LEFEVRE	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante désignée par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

Marie-Lucine MOUSSOUA	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
-----------------------	---

Membres suppléants :

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Floriane CHOLET	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Charline THIENNARD	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Nora MOKE-MASHI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Alexandra CASTOR	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Mélanie LEPAGE	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Armelle LAROSE KASLI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Fatoumata SILLA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Sandrine DREFEL	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Nouridini BIAWO	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Morad RAY	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Rokhaya BA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Néville RIGAUX	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Amadou DJIMERA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Abdelaziz NIATI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Emma DESLANDES	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Sandrine JORDA -LANTHIER	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Emma RIOUX	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Odile PECOUT	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

Mirvat ABD EL GHANI	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Benjamin REYNAUD	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants désignés par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

Ndiaga NIANG	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Nadine MILOKO	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Papa Laye NDIAYE	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)

MEMBRE A VOIX CONSULTATIVE :

Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation à Paris (SIAO Paris) peut assister à la commission à titre consultatif.

Article 2 : Les membres supplémentaires ou remplaçants mentionnés à l'article 1^{er} sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 5 : Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon Paris) accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 8 juillet 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
Geroges-François LECLERC

Signé